

2EME ANNÉE FORMATION DU CERTIFICAT DE CAPACITÉ D'ORTHOPHONISTE

Intitulé enseignement	ECTS	Coeff UE	H Cours	H TD	H Total	H TPE	Total CHAMPS	Responsable	Session 1		Session 2		
									Modalités	durée	Modalités	durée	
UE d'enseignement annuelles													
6. Formation à la pratique clinique (stages)	UE 6.2 : Stage découverte 2 : personnes âgées, petite enfance, structures d'accueil	3	1	120h ou 30 demi-journée et 6H TD		60	186	Gaëlle Benichou	Validation à partir d'un rapport de stage (écrit et/ou oral) et de l'évaluation du tuteur de stage		Des modalités de rattrapage du stage et/ou du rapport de stage (écrit et/ou oral) seront proposées par le jury de délibération		
	UE 6.3 Stage découverte 3 : milieux d'exercice, en libéral et en structures de soins	3	1	120h ou 30 demi-journée et 4H TD		20	146	Gaëlle Benichou	Validation à partir d'un rapport de stage (écrit et/ou oral) et de l'évaluation du tuteur de stage		Des modalités de rattrapage du stage et/ou du rapport de stage (écrit et/ou oral) seront proposées par le jury de délibération		
Module 1. Sciences Humaines et sociales	UE 1.2.3 : Psychologie cognitive et neuropsychologie*	4	1	40	10	50	50	100	Chantal de Castelbajac	Examen Terminal (coef 0,7)	1h	Écrit Terminal (ou possibilité de faire un oral si moins de 5 étudiants)	E : 1h O : 15 min
										Contrôle Continu (coef 0,3)			
8. Compétences transversales	UE 8.8 : Santé Numérique	2	1	20		20	20	40	Brice Amadeo	Contrôle Continu		Écrit Terminal	E : 1h

*Une partie des cours au Collège Sciences de l'Homme (Bordeaux Victoire)

	Semestre 3													
Module 1. Sciences Humaines et sociales	UE 1.1.3 : Développement du langage et psycholinguistique	4	1	20	30	50	30	190	Chantal de Castelbajac	Contrôle Continu		Écrit Terminal (ou possibilité de faire un oral si moins de 5 étudiants)	E : 1h O : 15 min	
	UE 1.1.4 : Connaissances fondamentales en sciences du langage appliquées à l'orthophonie *	4	1	40	10	50	60		Chantal de Castelbajac	Contrôle Continu		Écrit Terminal (ou possibilité de faire un oral si moins de 5 étudiants)	E : 1h O : 15 min	
2. Sciences Biomédicales	UE 2.5 : Gériatrie	3	1	20	10	30	20	80	Florent Guerville / Bertrand Glize	Examen Terminal	30mn	Écrit Terminal (ou possibilité de faire un oral si moins de 5 étudiants)	E : 30mn O : 15 min	
	UE 2.7 : Pharmacologie Notions de pharmacologie	2	1	15		15	15		Stéphane Bouchet	Examen Terminal	1h	Écrit Terminal (ou possibilité de faire un oral si moins de 5 étudiants)	E : 2h O : 15 min	
7. Recherche en orthophonie	UE 7.2 : Statistiques 1	3	1	15	20	35	50	85	Anaïs Rouanet	Examen Terminal	2h	Écrit Terminal (ou possibilité de faire un oral si moins de 5 étudiants)	E : 2h O : 15 min	
8. Compétences transversales	UE 8.5 : Langues 2	2	1		30	30	20	50	Thibault Marthouret	Contrôle Continu		Écrit Terminal (ou possibilité de faire un oral si moins de 5 étudiants)	E : 1h O : 15 min	
9. Santé publique	UE 9.2 : Intervention et promotion de la santé	3	1	30	10	40	60	100	Reda Salamon	Contrôle Continu		Écrit Terminal (ou possibilité de faire un oral si moins de 5 étudiants)	E : 1h O : 15 min	

*certains cours peuvent être dispensés à l'Université Bordeaux Montaigne (Pessac)

2EME ANNÉE FORMATION DU CERTIFICAT DE CAPACITÉ D'ORTHOPHONISTE

Intitulé enseignement	ECTS	Coeff UE	H Cours	H TD	H Total	H TPE	Total CHAMPS	Responsable	Session 1		Session 2		
									Modalités	durée	Modalités	durée	
Semestre 4													
Module 1. Sciences Humaines et sociales	UE 1.2.4 : Psychologie clinique, psychanalyse et psychopathologie*	4	1	50	10	60	60	120	Eve Le Cochenec	Examen Terminal	1h	Écrit Terminal (ou possibilité de faire un oral si moins de 5 étudiants)	E : 1h O : 15 min
2. Sciences Biomédicales	UE 2.3.2 : Audition : sémiologie et étiologies des pathologies de l’audition néonatales et acquises	4	1	20	20	40	30	70	Chantal de Castelbajac	Examen Terminal	1h	Écrit Terminal (ou possibilité de faire un oral si moins de 5 étudiants)	E : 1h O : 15 min
5. Pratiques professionnelles	UE 5.1.1 Troubles du langage oral et de la communication	4	1	30	10	40	50	320	Eve Le Cochenec	Examen terminal	2h00	Écrit Terminal (ou possibilité de faire un oral si moins de 5 étudiants)	E : 1h O : 15 min
	UE 5.2.1 Apprentissage et développement du langage écrit, du graphisme et de l’écriture	4	1	25	15	40	40		Eve Le Cochenec	Contrôle Continu		Écrit Terminal (ou possibilité de faire un oral si moins de 5 étudiants)	E : 1h O : 15 min
	UE 5.3.1 Aspect développemental de la cognition mathématique	4	1	25	15	40	40		Eve Le Cochenec	Examen Terminal	1h30	Écrit Terminal (ou possibilité de faire un oral si moins de 5 étudiants)	E : 1h30 O : 15 min
	UE 5.4.1 Données générales concernant l’oralité, les fonctions oro-myo-faciales et leurs troubles	4	1	20	15	35	35		Chantal de Castelbajac	Examen Terminal	1h30	Écrit Terminal (ou possibilité de faire un oral si moins de 5 étudiants)	E : 1h O : 15 min
9. Santé publique	UE 9.3 Ethique et déontologie	3	1	20	20	40	50	90	Chantal de Castelbajac	Contrôle Continu		Écrit Terminal (ou possibilité de faire un oral si moins de 5 étudiants)	E : 1h O : 15 min
*Cours dispensés au Collège Sciences de l'Homme (Bordeaux Victoire)					TOTAL S6			600		TOTAL HEURES ANNUELLES		1577	

Modalités de validation des UE :

Les UE ne se compensent pas entre elles.

Une UE est définitivement acquise et capitalisée dès lors que l'étudiant y obtient une note supérieure ou égale à 10/20, excepté pour l'UE 6.2 et 6.3 (stages) qui ne sont définitivement acquises qu'après validation de l'année universitaire.

Pour les UE non validées (note à l'UE inférieure à 10), une 2ème session de rattrapage est organisée pour la totalité des éléments composant l'UE. A l'exception de l'UE 8.8 pour laquelle le bénéfice de l'élément validé est conservé pour la session 2.

Les notes supérieures à 10 obtenues en première session aux éléments constitutifs (contrôles continus, examens terminaux,...) de l'UE ne sont pas conservées.

Une UE ne pourra être présentée plus de 4 fois (incluant les premières et deuxième sessions). En l'absence de validation, cela entraîne l'exclusion de l'étudiant.

Modalités de validation des stages :

Les UE 6.2 et UE 6.3 ne peuvent être validées si le rapport de stage et/ou l'évaluation du maître de stage n'est pas validé.

Pour la session 2, le cas échéant un lieu de stage sera alors choisi par l'équipe pédagogique.

Modalités de validation des semestres :

Un semestre est validé dès lors que l'étudiant valide chacune des UE qui le composent.

Les semestres ne se compensent pas entre eux.

Modalités de validation de l'année :

L'année est validée si toutes les UE sont validées, d'emblée ou après la session de rattrapage.

Un passage en 3ème année avec une (et une seule) UE de dette, à l'exception des UE 6.2 et 6.3, est autorisé. L'UE en dette devra alors obligatoirement être validée au cours de l'année n+1.

La situation des étudiants ayant fait l'objet d'une mobilité (parcours Erasmus ou mobilité internationale équivalente) sera étudiée individuellement par le jury de délibération, qui pourra éventuellement accorder une ou des dettes exceptionnelles.

En cas de redoublement, le bénéfice et la note des UE acquises sont conservés (à l'exception des UE de stage).